

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 2 juin 2020** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller  
Madame Stéphanie Lambert, conseillère  
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère  
Monsieur Jean-François Morin, conseiller  
Madame Lise Bachand, conseillère  
Monsieur Vincent Perron, conseiller  
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Sont également présents :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière  
Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint

### **ORDRE DU JOUR**

1. **SÉANCE DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
4. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CONSEIL :**
  - 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 5 mai 2020
  - 5.2 Adoption des comptes à payer
  - 5.3 Dépôt du rapport du maire, selon le C.M. Art. 176.2.2
  - 5.4 Acceptation de l'avis de modification de l'offre pour l'acquisition de l'immeuble situé au 1199, rue Principale, pour la somme de 140 000 \$
  - 5.5 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées - Proclamation
  - 5.6 Réfection de la rue Deslandes - Contrat
  - 5.7 Réfection de la toiture - 1221, rue Principale
  - 5.8 Réservoirs à essence - Modification de la résolution 2020-67
  - 5.9 Contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL avec services connexes
  - 5.10 Service des incendies - Embauche d'un candidat
  - 5.11 Service des incendies - Achat divers
  - 5.12 Service des loisirs - Camp de jour 2020 - Modifications

- 6. LÉGISLATION :**
  - 6.1 Adoption - Règlement 2020-363 modifiant le règlement 2018-334 concernant la circulation, le stationnement et le transport lourd
  - 6.2 Adoption - Règlement 2020-364 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux
  - 6.3 Adoption - Règlement 2020-365 décrétant une dépense de 880 000 \$ et un emprunt de 880 000 \$ concernant l'achat d'un camion autopompe-citerne
- 7. SERVICE DE L'URBANISME :**
  - 7.1 Rapport du service
- 8. SERVICE TECHNIQUE :**
  - 8.1 Rapport du service des eaux usées
- 9. SERVICE DE L'AQUEDUC :**
  - 9.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable
- 10. FINANCES**
  - 10.1 Conciliation des postes aqueduc et égouts
- 11. CORRESPONDANCE :**
  - 11.1 Sommaire de la correspondance
- 12. DIVERS :**
  - 12.1 Dépôt du rapport annuel 2019 de la bibliothèque municipale
- 13. LEVÉE DE LA SESSION**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-73**

### **1. SÉANCE DU CONSEIL EN TEMPS DE COVID-19**

Le conseil de la municipalité de Saint-Dominique siège en séance ordinaire ce 2 juin 2020 par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence : Robert Houle, Hugo McDermott, Stéphanie Lambert, Marie-Josée Beaugard, Jean-François Morin, Lise Bachand, Vincent Perron. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence : Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée et François Daudelin, directeur général adjoint.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté **2020-004** de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**ADOPTÉE**

## **2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-74**

## **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Josée Beauregard

**APPUYÉE DE :** le conseiller Vincent Perron

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

## **4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

En situation de COVID-19, un avis a été publié sur le site Internet informant la population que le conseil siègera à huis clos, que le public ne sera pas admis et que les citoyens sont invités à poser leurs questions, par courriel, avant la date de la présente séance.

Aucune question n'a été reçue.

## **5. CONSEIL :**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-75**

#### **5.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2020**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beaugard  
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-76**

#### **5.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Stéphanie Lambert  
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 2 juin 2020 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 2, 9, 16 et 23 mai 2020) : 39 584,52 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques n° 1065 à 1067 : 5 822,96 \$
- Paiements Accès D, 500 591 à 500 622 : 67 298,45 \$
- Paiements directs 750 658 à 750 698 : 137 652 \$

Déboursés à payer :

- Chèque n° 1068 à 1076 : 13 660,16 \$

**Total : 264 018,09 \$**

**ADOPTÉE**

#### **5.3. DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE, SELON LE C.M. ART. 176.2.2**

La directrice générale dépose le rapport du maire, le rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Ce document sera publié dans le journal Le Dominiquois et sur le site internet de la municipalité.

- La conseillère Marie-Josée Beaugard quitte la séance. Le quorum est maintenu.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-77**

### **5.4. ACCEPTATION DE L'AVIS DE MODIFICATION DE L'OFFRE POUR L'ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1199, RUE PRINCIPALE, POUR LA SOMME DE 140 000 \$**

CONSIDÉRANT QUE le 3 mars 2020, par sa résolution numéro 2020-33, la Municipalité a accepté de se porter acquéreur de l'immeuble appartenant à la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe, situé au 1199, rue Principale, pour un montant de 150 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE suite à la signature de la promesse de vente, une inspection préachat de l'immeuble a été effectuée, laquelle a révélé la présence d'une problématique au niveau de la fondation de l'immeuble de même qu'au niveau de la climatisation;

CONSIDÉRANT QUE le 5 mai 2020, par sa résolution numéro 2020-63, la Municipalité a décidé de réduire à 100 000 \$ le prix offert pour l'acquisition de l'immeuble appartenant à la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe, situé au 1199, rue Principale, en raison des problématiques constatées lors de l'inspection;

CONSIDÉRANT les discussions et négociations tenues entre les représentants des deux parties au cours du mois de mai 2020;

CONSIDÉRANT l'avis de modifications et réalisations de conditions transmis à la Municipalité par la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe en date du 20 mai 2020 quant à la modification du prix d'acquisition de l'immeuble, dans l'état où il se trouve, pour une somme de 140 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Municipalité d'autoriser l'acquisition de l'immeuble, tel que proposé dans l'avis de modifications et réalisations de conditions reçu de la Caisse, pour une somme de 140 000 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Dominique autorise l'acquisition de l'immeuble appartenant à la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe, situé au 1199, rue Principale, au montant de 140 000 \$.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Dominique autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'avis de modifications et réalisations de conditions reçu de la Caisse en date du 20 mai 2020 ainsi que tous les autres documents requis afin de donner effet à la présente résolution.

## **ADOPTÉE**

- La conseillère Marie-Josée Beaugard réintègre la séance.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-78**

### **5.5. JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES - PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT QUE la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

CONSIDÉRANT l'action 4.2 du Plan d'action de la Politique régionale MADA de la MRC des Maskoutains à l'orientation Sécurité qui traite des différentes formes de maltraitance faites envers les personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des personnes âgées peuvent continuer à apporter une contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place;

CONSIDÉRANT QU'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains, en collaboration avec la Table de concertation maskoutaine des organismes pour les aînés, veut sensibiliser les citoyens et citoyennes en les invitant à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Josée Beauregard

**APPUYÉE DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

DE PROCLAMER la journée du 15 juin 2020 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains.

D'INVITER tous les élus et la population de la MRC des Maskoutains à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-79**

#### **5.6. RÉFECTION DE LA RUE DESLANDES - CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié sur SEAO (projet SDOM-00257702) ainsi que dans le journal Le Clairon de Saint-Hyacinthe, édition du mardi 14 avril 2020;

CONSIDÉRANT le rapport d'ouverture à huis clos des soumissions en date du 20 mai 2020, à 11 h 05 dont l'enregistrement est disponible sur SEAO;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Allaire Gince Infrastructures inc. a déposé la plus basse soumission conforme à cet appel d'offres (projet SDOM-00257702);

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert

**APPUYÉE DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat à Groupe Allaire Gince Infrastructures inc. pour les travaux de réfection de la rue Deslandes, en référence à l'appel d'offres, dossier SDOM-00257702. D'en accepter le coût au montant estimé (bordereau) de 1 195 740 \$, taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectées aux postes budgétaires 02-320-00-625, 02-413-00-411, 02-415-00-411 et financées à même la TECQ et les redevances carrières.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-80**

### **5.7. RÉFECTION DE LA TOITURE - 1221, RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT l'état du revêtement de la toiture au 1221, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE suite à un réaménagement et des rénovations mineures, il est possible d'optimiser ce bâtiment;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour refaire le revêtement de la toiture;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

DE REFAIRE le revêtement de la toiture et de mandater Toiture Centre-du-Québec à cet effet au montant de 12 055 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste 02-320-00-522.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-81**

### **5.8. RÉSERVOIRS À ESSENCE - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-67**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-67 concernant l'achat de réservoir à essence;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Énergie Sonic inc. à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Vincent Perron

**APPUYÉ DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'installation de réservoirs à essence pour un montant de 4 079,30 \$ auprès d'Énergie Sonic inc et de prévoir un montant estimé de 1 500 \$ pour l'achat de matériel afférent à la réalisation de ces travaux en régie interne.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-320-00-522.

DE REMPLACER la résolution 2020-67 par la présente.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-82**

### **5.9. CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES**

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'appel d'offres de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 31 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu d'Énergère inc., conformément aux termes de l'appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 6 mai 2020 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère inc. tout en établissant la période de récupération de l'investissement;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère inc. dans le cadre de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour des prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère inc. dans le cadre de l'appel d'offres et n'en changent pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.09 de l'appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'étude de faisabilité et accepte d'octroyer et de payer à Énergère inc. les mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère inc. à cette fin, tel que le prévoit l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'étude de faisabilité;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise la réalisation des travaux de construction découlant de l'étude de faisabilité;

QUE le conseil est autorisé à octroyer un contrat à Énergère inc. afin que soient réalisés les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et les services connexes prévus à l'appel d'offres et à l'étude de faisabilité reçue par la Municipalité ;

QUE le conseil approuve la réalisation et le paiement des prestations supplémentaires ci-après énoncées et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » :



- Remplacement de 3 luminaires DEL existants pour DEL GE (71 W) (à la demande de la municipalité), au montant de 1 041,84 \$;
- Remplacement de 1 luminaire DEL existant pour DEL GE (82 W) (à la demande de la municipalité), au montant de 351,53 \$;
- Remplacement de 9 fusibles (excluant porte-fusible), au montant de 179,28 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
- Remplacement de 26 porte-fusibles simples (incluant fusibles), au montant de 1 208,48 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples remplacés;
- Remplacement de 2 porte-fusibles doubles (incluant fusibles), au montant de 149,40 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles doubles remplacés;
- Remplacement de 9 câblages (poteaux de bois), au montant de 627,48 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- Remplacement de 9 câblages (poteaux de métal ou béton), au montant de 717,12 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- 9 mises à la terre – poteaux de béton ou métallique (MALT), au montant de 1 045,71 \$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de mises à la terre installées ou remplacées;
- Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 2 523,04 \$, étant entendu que cette mesure « hors bordereau » est octroyée sous toute réserve selon les besoins et la disponibilité des employés municipaux prenant en charge celle-ci lors de la réalisation des travaux, auquel cas cette mesure n'est pas nécessaire et est retirée;
- Frais d'intervention d'Hydro-Québec pour 26 porte-fusibles, au montant de 3 900,00 \$, étant entendu que chacune des interventions est estimée à 150 \$ et que la Municipalité établira le montant payable en fonction des coûts réellement engagés relativement à ces interventions.

QUE Monsieur François Daudelin, directeur général adjoint, soit autorisé à signer, pour le compte de la Municipalité, un contrat avec Énergère inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures « hors bordereau » prévues à la présente résolution et qu'il soit autorisé à accomplir toute formalité découlant de l'appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant;

QUE le conseil est autorisé à déboursier une somme de 71 113,72 \$, plus les taxes applicables, découlant du contrat, tel que modifié, conclu avec Énergère inc.;

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront imputées au poste budgétaire 22-300-00-719.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-83**

#### **5.10. SERVICE DES INCENDIES - EMBAUCHE D'UN CANDIDAT**

CONSIDÉRANT QUE nous devons conserver un minimum de membres dans le service;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de direction du service des incendies relativement à l'embauche d'un nouveau candidat;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Vincent Perron

**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Pascal Gatien au sein du service des incendies de Saint-Dominique.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-84**

#### **5.11. SERVICE DES INCENDIES - ACHAT DIVERS**

CONSIDÉRANT la demande du service des incendies à l'effet de procéder à l'achat de différents items;

CONSIDÉRANT la soumission de L'Arsenal à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Vincent Perron

**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER les achats demandés auprès de L'Arsenal pour un montant de 4 220 \$.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-220-00-526.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-85**

#### **5.12. SERVICE DES LOISIRS - CAMP DE JOUR 2020 - MODIFICATIONS**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-70 concernant les activités estivales 2020;

CONSIDÉRANT *Le Guide des normes sanitaires en milieu de travail pour les camps de jour - Covid-19;*

CONSIDÉRANT *Le Guide de relance des camps en contexte de COVID-19 Camp de jour - volet ressources humaines;*

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'ENTÉRINER les différentes mesures et modifications pour la tenue du camp de jour 2020.

*Il est entendu qu'en cas d'éclosion par le personnel ou les usagers, il pourrait y avoir une interruption de services.*

*Ce dossier étant très évolutif, les décisions se prendront en fonction des événements et des recommandations des personnes ou organismes en autorité.*

**ADOPTÉE**

**6. LÉGISLATION :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-86**

**6.1. ADOPTION - RÈGLEMENT 2020-363 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-334 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LE TRANSPORT LOURD**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2020;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 h avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement 2020-363 modifiant le règlement 2018-334 concernant la circulation, le stationnement et le transport lourd.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-87**

**6.2. ADOPTION - RÈGLEMENT 2020-364 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 5 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 2020-364 a été adopté le 5 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement a fait l'objet d'un avis public selon les dispositions de l'article 16 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Josée Beaugard

**APPUYÉE DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement 2020-364 concernant la division du territoire de la municipalité en six (6) districts électoraux.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-88**

### **6.3. ADOPTION - RÈGLEMENT 2020-365 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 880 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 880 000 \$ CONCERNANT L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE-CITERNE**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement 2020-365 décrétant une dépense de 880 000 \$ et un emprunt de 880 000 \$ concernant l'achat d'un camion autopompe-citerne a été donné le 5 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté le 5 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement 2020-365 décrétant une dépense de 880 000 \$ et un emprunt de 880 000 \$ concernant l'achat d'un camion autopompe-citerne.

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

## **7. SERVICE DE L'URBANISME :**

### **7.1. RAPPORT DU SERVICE**

La compilation du mois de mai 2020 est déposée au Conseil.

## **8. SERVICE TECHNIQUE :**

### **8.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES**

Le rapport du mois de mai 2020 est déposé au Conseil.

## **9. SERVICE DE L'AQUEDUC :**

### **9.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

Le rapport d'exploitation du mois de mai 2020 est déposé au Conseil.

## **10. FINANCES**

### **10.1. CONCILIATION DES POSTES AQUEDUC ET ÉGOUTS**

Présentation d'un surplus cumulé non affecté en aqueduc de 291 911,49 \$ et un déficit cumulé en égouts de 40 409,55 \$, ces sommes étant comptabilisées au 31 décembre 2019 au poste budgétaire surplus général non affecté.

**11. CORRESPONDANCE :**

**11.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE**

Le sommaire de la correspondance du mois de mai 2020 est déposé au Conseil.

**12. DIVERS :**

**12.1. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2019 DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

La directrice générale dépose le rapport annuel 2019 de la bibliothèque municipale.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-89**

**13. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 15.

**ADOPTÉE**

---

Robert Houle  
Maire

---

Christine Massé  
Directrice générale et secrétaire-trésorière